

# Elections Européennes

## *Inscription sur les listes électorales*

Pour pouvoir voter, il faut être inscrit sur les listes électorales. L'inscription est automatique pour les jeunes de 18 ans (sous certaines conditions), ainsi que pour les Français(e) obtenant la nationalité à partir de 2019. En dehors de ces situations, il est nécessaire de demander à être inscrit sur les listes électorales (liste électorale d'une mairie ou liste électorale consulaire) pour pouvoir voter.

Vous devez envoyer les documents suivants à la mairie :

- \* Formulaire **cerfa n°12669\*02** de demande d'inscription
- \* Photocopie d'un **justificatif d'identité**
- \* Photocopie d'un **justificatif de domicile**

L'inscription en ligne sur les listes électorales est également possible et est une démarche gratuite.

Pour pouvoir voter aux élections européennes du 26 mai 2019, il faut s'inscrire avant le **31 mars 2019**.